

Fédération syndicale



Service public

Solidaires - Unitaires – Démocratiques

Chauderon 5 – 1003 Lausanne – Tél. 021 / 351 22 50 – Fax 021 / 351 22 53 – www.sud-vd.ch – sud-vd@bluewin.ch

Lausanne, 26 septembre 2006

Utilisation de cette information dès 11 h

Communiqué de presse

Budget 2007 et question salariale dans le secteur public et parapublic

Ce communiqué concerne exclusivement la question salariale. Pour toute considération sur les autres aspects du budget (notamment les moyens et les prestations de service public, autant à l'Etat que dans le secteur subventionné), nous vous prions de prendre contact avec notre Secrétariat fédéral, au n° de téléphone : 079 433 08 12.

Le Conseil d'Etat débourse 17 millions pour 2007 et en empoche plus de 204 en 3 ans.

On nous coupe un doigt. Nous devons payer l'opération mais on nous consent un rabais.

Négociations dans la soirée du lundi 25 septembre

Le Conseil d'Etat a présenté quelques concessions avec infiniment de réticences. Le gouvernement n'a à aucun moment négocié. Il a « octroyé » et a prétendu pouvoir compter sur une majorité politique pour faire passer ces mesures devant le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a exercé de très fortes pressions sur la question de la communication, prétendant conditionner la présentation de ses « octrois » à une garantie de confidentialité des syndicats jusqu'à conclusion de la conférence de presse sur le budget.

Les syndicats se sont engagés à ne pas dévoiler la déclinaison des mesures du CE jusqu'à ce matin, 11 h. La quantité de 17 millions pour les mesures salariales avait déjà fait l'objet, pour ce qui concerne SUD, de diverses hypothèses publiques. Notre fédération ne saurait donc être tenue par quelque réserve de communication que ce soit sur ce point. Cela a été précisé au CE lors de la rencontre du 25 au soir.

Mesures « octroyées » par le CE

Le CE met sur la table 3 mesures correspondant à un montant total de 20,87 millions. Il s'agit de :

- retrait de la « contribution de crise », une des 3 mesures principales de la Convention salariale. Montant : 17 millions. Pour mémoire, il s'agit du prélèvement de 2% sur la tranche de salaire supérieure à 60'000 francs / an ;
- introduction de mesures d'amélioration des allocations familiales et des allocations pour enfants en formation. Coût de cette mesure : 3 millions ;
- revalorisation limitée de l'indemnité kilométrique pour usage de véhicules durant le travail, passage de 64 cts au km à 70 cts. Coût ; 870'000.- francs

Le CE pour concrétiser ces mesures entend utiliser les démarches suivantes :

- abrogation par le Grand Conseil pour 2007 du décret (dit Dcrise) dérogeant à la Lpers. Rappelons que ce décret avait permis de casser les dispositions légales Lpers (indexation et annuités) en matière salariale,
- amendement via la Commission des finances,
- adoption du budget moyennant ces modifications.

Analyse de SUD

La rencontre de lundi 25 au soir n'est qu'un premier moment. Ses résultats sans être négligeables sont insatisfaisants. SUD demandait le retrait du décret, la liquidation de la Convention (la renégociation ayant pour nous cet objet central), le retour plein aux mécanismes salariaux et la compensation des sommes perdus par le personnel du fait de la Convention salariale.

Sur ce chemin nous avons avancé, ou plutôt arraché, un bout mais il y a beaucoup à faire et à lutter encore.

Quelques chiffres révélateurs

1. Le Conseil d'Etat pratique avec la Convention salariale une politique de baisse des salaires. L'application des mesures légales en matière salariale (nous parlons bien de salaires et non de charges salariales globales, telles que ressortant par exemple des chiffres donnés par le *Rapport du Conseil d'Etat 2005*) aurait impliqué environ : 36,95 millions
 - 21 millions pour l'indexation (base octobre 2005 à octobre 2006 ; environ 1% ; cette base est d'ailleurs extrêmement favorable à l'employeur)
 - et 21 millions pour les annuités
 - soit un total de 42 millions pour 2005, la même somme pour 2006 et 2007.
2. La Convention salariale réduit ces 42 millions annuels et rapporte au Conseil d'Etat :
 - 15,75 millions pour le 0,75% du renchérissement qui passe dans la poche du gouvernement (l'indexation payée est à 0,25%),
 - 4,2 millions pour le 20% des annuités que le gouvernement se met également dans la poche (le CE n'accorde en 2005 et 2006 que 80% des annuités),

- 17 millions de « contribution de crise » (ou plutôt d'extorsion) moyennant le prélèvement de 2% sur la tranche de salaire supérieur à 60'000 francs.
3. Le Conseil d'Etat a donc prélevé sur nos salaires :
 - 36,95 millions en 2005 (0,75% de l'indexation + 0,20% des annuités + contribution de crise)
 - 36,95 millions en 2006 (0,75% de l'indexation + 0,20% des annuités + contribution de crise)
 4. En 2007, le prélèvement du CE sera de 19,95 millions puisqu'il retire la contribution de crise mais garde les annuités à 80% et l'indexation à 0,25%.
 5. Le Conseil d'Etat a « payé » un accroissement de la masse salariale de :
 - 16,8 millions au titre des annuités et de 5,25 millions au titre de l'indexation, soit un total de 22,05 millions pour 2005 ; la même somme étant reconduite en 2006 et 2007.

Ce que donne effectivement le CE

Ce que nous avons arraché au Conseil d'Etat, soit 17 millions (suppression de la contribution de crise en 2007) ne compense que très partiellement ce que nous perdons, soit 19,95 millions (0,2% de l'annuité et 0,75% de l'indexation).

Pour avoir un point de comparaison, avec les 17 millions « octroyés » par le gouvernement, le 80 % de l'annuité et le 0,25 % de renchérissement (total de 22,05 millions), nous en sommes à 39,05 millions. Donc, en 2007, le Conseil d'Etat ne paie pas la totalité de l'indexation et des annuités légalement dues (aux environs de 42 millions) et se met 3 millions dans la poche. Ceci sans compter les sommes prélevées en 2005 et 2006 qui lui restent définitivement acquises, soit 204,7 millions en sommes cumulées pour la période 2005-2007.

Indemnités kilométriques

Pour les indemnités kilométriques, nous demandons que l'indemnité de 76 cts par km soit accordée (les 70 cts du CE ne couvrent pas les frais) et que désormais cette indemnité soit indexée chaque année.

Allocations

Pour les allocations, nous attendons d'avoir le détail des mesures pour les analyser et arrêter une position.

Parapublic

Pour le parapublic (notamment la santé subventionnée avec les EMS), le CE promet une augmentation de la masse salariale de 2 %, équivalent des 17 millions plus de la fraction d'annuité et d'indexation accordée au personnel de l'Etat. Ceci n'est pas suffisant, nous demandons la pleine et immédiate application dans le parapublic des dispositions salariales Lpers ainsi que des dispositions Lpers sur le temps de travail et les vacances. Nous exigeons également une négociation rapide sur les dotations.

Mobilisation

Ce que le CE a « octroyé » constitue une réponse aux premiers pas de la mobilisation du personnel. Les 17 millions arrachés de fait au CE, avec la maigre avancée de l'indemnité kilométrique à 70 cts et les allocations majorées de 3 millions (soit au total 20,87 millions) est le fruit d'une unité dans la lutte et la résistance des 3 organisations syndicales.

Il faut de surcroît souligner un certain nombre de mobilisations sectorielles ou thématiques qui suscitent une pression sur l'employeur.

Enfin, la capitulation du Conseil d'Etat devant les communes (17 millions étant le fruit pour les communes de la dernière capitulation du CE, faut-il le rappeler ?) et la proximité des échéances électorales de 2007 a sans doute également pesé sur les choix du CE.

Pour sa part SUD estime que la mobilisation, riche de l'unité des syndicats, doit se poursuivre et peser sur toutes les échéances à venir, y compris sur les débats et décisions parlementaires. Nous interpellons sur ce thème aujourd'hui même les partis de gauche et écologiste.

Nous maintenons nos revendications :

- retour pour 2007 aux mécanismes salariaux (indexation et annuités) Lpers pour le public et le parapublic,
- compensation des sommes prélevées sur nos salaires par le Conseil d'Etat en 2005, 2006 et 2007 par une annuité exceptionnelle de 140 % en 2007,
- des moyens financiers, matériels et en personnel suffisants pour que le service public & para-public puisse maintenir des prestations en nombre et en qualité pour la population de ce canton, réalisant ainsi une politique de solidarité et de justice sociale.

Lausanne, le 26 septembre 2006

Secrétariat fédéral SUD